VILLE DE BRUXELLES

Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports



Cultuur, Jeugd, Ontspanning en Sport

STAD BRUSSEL

Jeugd

Réf. Farde e-Assemblées : 2344037

N° OJ: 58

Jeunesse

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2020

Objet: Jeunesse.- Centre sportif et culturel Pôle Nord, chaussée d'Anvers 208-210 à 1000 Bruxelles.- Nouveaux documents du Centre Pôle Nord.- Décisions du Conseil communal du 18/12/2006 et du 03/11/2014.

Le Conseil communal,

Vu l'approbation, par le Conseil communal en séance du 18/12/2006, du plan de gestion du Centre Pôle Nord, espace sportif et culturel situé chaussée d'Anvers 208-210 à 1000 Bruxelles;

Vu la délibération de ce Conseil communal du 18/12/2006 admise à sortir ses effets par lettre de Monsieur le Ministre de la Région Bruxelloise du 26/01/2007;

Vu l'approbation, par le Conseil communal en séance du 03/11/2014, de la modification des documents du Centre Pôle Nord, espace sportif et culturel situé chaussée d'Anvers 208-210 à 1000 Bruxelles;

Vu la délibération de ce Conseil communal du 03/11/2014 admise à sortir ses effets par lettre de Monsieur le Ministre de la Région Bruxelloise du 05/02/2015;

Considérant que dans son mode de gestion et son mode de fonctionnement le Centre Tour à Plomb et le Centre Pôle Nord présentent des similitudes;

Considérant que dans un souci d'amélioration des documents actuels du Centre Pôle Nord et d'homogénéité de ceux-ci avec les documents du Centre Tour à Plomb, il y a lieu d'adapter les documents du Centre Pôle Nord;

Considérant l'avis du Service Juridique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE:

Article 1.- Les nouveaux documents relatifs au Centre sportif et culturel Pôle Nord :

- le Règlement d'ordre intérieur;
- la Convention d'occupation;
- la Convention de partenariat;
- le formulaire de demande d'occupation annuelle;
- le formulaire de demande d'occupation ponctuelle, sont adoptés.

Article 2.- Le Collège est chargé de la gestion concrète, au jour le jour, de l'occupation des lieux, et il lui est confié le soin de conclure les conventions individuelles d'occupation et de partenariat avec les différents occupants, est adopté.



Annexes:

AE1/Règlement d'ordre intérieur (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

AE2/Convention d'occupation (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

AE3/Convention de partenariat (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

AE4/Formulaire de demande d'occupation annuelle (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

AE5/Formulaire de demande d'occupation ponctuelle (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

